

ADDRESSES—*Suite.*

- (7) Pour copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur des Postes, pour la Nouvelle-Ecosse et toute autre personne, dans le cours des mois de novembre, décembre et janvier derniers, au sujet de l'irrégularité du service des malles entre les bureaux d'Arichat, de Hawkesbury et d'Antigonish, etc., 42. Réponse, 69.
- (8) Pour un état indiquant les sommes dépensées pour la réparation du vapeur *Northern Light* pendant l'année 1877 et le nombre de passagers effectués par le dit vapeur, etc., 42.
- (9) Pour copie de tous ordres rendus en conseil, de tous rapports, de toutes recommandations et correspondances et de tous renseignements entre les mains du gouvernement sur le sujet de la fixation du bureau principal du chemin de fer Intercolonial à Moncton, 49. Réponse, 88.
- (10) Pour copie de tous rapports adressés au ministre chargé de l'administration des terres de la Puissance, ainsi que de toutes correspondances et investigations en faisant partie, sous l'autorité de l'acte 38 Viet., ch. 53, par toute commission nommée en vertu du dit acte, etc., 64. Réponse, 88.
- (11) Pour copie de tous ordres en conseil au sujet des terres occupées au lieu connu sous le nom d'établissement de la Rivière au Rat, et sur la Rivière Rouge, dans le comté de Provencher, ainsi que dans l'établissement de petite Pointe des Chênes, ou paroisse de Lorette, dans le comté de Selkirk, province de Manitoba, par une prise de possession antérieure ou subséquente au transfert des territoires du Nord Ouest à la Puissance sans égard aux améliorations faites sur ces terres, 70. Réponse, 261.
- (12) Pour tous rapports, d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats et toute correspondance relatifs à l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean, à la barre d'Oromocto, 76. Réponse, 180.
- (13) Pour toute correspondance échangée sur le sujet de la vente en France des navires de construction canadienne, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays, 81. Réponse, 261.
- (14) Pour toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer sur les chûtes St. Jean, Nouveau-Brunswick, 84. Réponse, 216.
- (15) Pour tous contrats, spécifications, annonces, avis ou informations sur lesquels ont été demandées des soumissions pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs de la branche du chemin de fer du Pacifique, entre Fort William et Selkirk, etc., 85. Réponse, 263.
- (16) Pour copie de toutes correspondances, lettres, pièces, pétitions, et de toutes plaintes ou représentations adressées aux commissaires de la Commission du Havre de Montréal, à Montréal, contre leurs employés en résidence à Sorel, dans le cours des cinq années expirées le 1er janvier dernier, 95.